



## PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS VERBAL

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad,  
Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le Trésorier, Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Le commandant du poste de quartier numéro 1, monsieur Éric Breton assiste à la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>01-001-19 Ouverture de la séance</b>
---

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 21 janvier 2019. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-002-19 Ordre du jour</b>
--------------------------------

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

01-001-19 Ouverture de la séance

01-002-19 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

01-003-19 Adoption de procès-verbaux

**4. Patrouille municipale**

01-004-19 Autorisation pour la tenue d'un poste de collecte de dons au Club Richelieu les 19 et 20 avril 2019 sur le boulevard des Anciens-Combattants

**5. Développement communautaire**

01-005-19 Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain

**6. Urbanisme**

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

**7. Services techniques**

7.1. Autorisation de dépenses

7.2. Conclusion de contrats

01-006-19 Entente intermunicipale – utilisation d'un site de dépôt de neige usée de la Ville de Kirkland pour la saison 2018-2019

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

01-007-19 Décomptes progressifs numéros 1 et 2 et acceptation provisoire - Travaux de déshumidification du garage municipal

01-008-19 Décompte progressif numéro 2 - Travaux de réfection du poste de pompage Leslie –Dowker

01-009-19 Décompte progressif numéro 7 et acceptation provisoire – travaux de réfection des rues St-Étienne, Lamarche et Legault

7.5. Autres sujets

**8. Environnement**

**9. Développement économique et touristique**

**10. Finances**

10.1. Dons / promotions / aides financières

01-010-19 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

01-011-19 Adoption des comptes

01-012-19 Autorisation d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière générale

01-013-19 Participation au 13<sup>e</sup> Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

01-014-19 Participation au Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec

01-015-19 Participation au congrès annuel de la fédération canadienne des municipalités

**11. Administration et greffe**

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

01-016-19 Renouvellement de contrat d'entretien de réseau informatique 2019 - Firme T3i

01-017-19 Contrat de déneigement - première année d'option

01-018-19 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2019

11.2. Opérations Immobilières

01-019-19 Transaction — Entente hors cour relative à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478

11.3. Autres sujets

**12. Ressources humaines**

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

01-020-19 Adoption de la Politique de gestion des documents et de la Politique de gestion des courriels

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

- 01-021-19 Avis de motion du règlement numéro 798-3 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au vieux Sainte-Anne
- 01-022-19 Adoption du projet de règlement numéro 798-3 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des dispositions particuliers applicables au vieux Sainte-Anne
- 01-023-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 802-1 modifiant l'objet du règlement numéro 802 décrétant un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures municipales afin d'y ajouter la surveillance des travaux
- 01-024-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 809 sur les chats
- 01-025-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 810 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 1 373 715 \$
- 01-026-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 811 décrétant l'exécution des travaux de construction d'un système de captage de la nappe perchée dans le secteur du parc Aumais et des rues Aumais, Vallée et Cypihot et un emprunt de 1 162 160 \$

**14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

- 01-027-19 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 3 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 48 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souhaite obtenir plus d'information relativement au règlement sur les chats : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de chats permis par unité d'habitation ;</li> <li>- les pouvoirs de la Ville envers les chats errants.</li> </ul> </li> <li>• Centre-ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pendant la période des fêtes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mentionne que la décoration était pathétique et que le centre-ville de Sainte-Anne-de-Bellevue était mort et non invitant;</li> <li>- est-ce que le « branding » effectué il y a quelques années se limitait à la période estivale?;</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- est-ce que la Ville a prévu quelque chose pour faire revivre le centre-ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pendant la période hivernale?.</li> </ul>
2 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de règlement numéro 802-1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- quels travaux d'infrastructures ont été annulés;</li> <li>- est-ce que le 1.8 million estimé pour le projet de la rue Aumais dans le PTI 2018-2019-2020 est inclus dans la nouvelle estimation de 3 millions dans le PTI 2019-2020-2021.</li> </ul> </li> <li>• Résolution concernant l'expropriation de la maison Michel-Robillard : <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande plus d'explications sur la clause de premier refus dans la transaction;</li> <li>- quel est le prix d'achat du terrain et du bâtiment;</li> <li>- comment financerez-vous le projet de construction du chalet d'accueil de l'écoterritoire;</li> <li>- est-ce que vous estimez le projet de construction à plusieurs millions de dollars;</li> <li>- est-ce qu'il y aura un lien entre le chalet d'accueil et l'écoterritoire. Le cas échéant, qui s'en portera acquéreur;</li> <li>- concernant la lettre de monsieur Luc Ferrandez, datée du 15 mai, il y est écrit que la Ville se porte garante de la rénovation dans les limites de l'argent disponible. Ainsi, pouvez-vous confirmer le coût de la restauration du bâtiment Michel-Robillard;</li> <li>- est-ce que vous avez accès à une subvention pour ce projet et est-ce que vous devez payer le tiers pour qu'elle soit accordée ?</li> </ul> </li> </ul>

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

#### 01-003-19 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2018;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2018 (Budget);
3. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2018 (PTI);
4. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2018;

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. PATROUILLE MUNICIPALE

**01-004-19 Autorisation pour la tenue d'un poste de collecte de dons au Club Richelieu les 19 et 20 avril 2019 sur le boulevard des Anciens-Combattants**

ATTENDU la demande du Club Richelieu Sainte-Anne afin d'obtenir l'autorisation de tenir un poste de collecte de dons les 19 et 20 avril 2019 sur le boul. des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE le Club Richelieu Sainte-Anne s'engage à verser 80% des dons amassés aux organismes ou aux personnes dans le besoin dans la communauté de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le Club Richelieu Sainte-Anne à tenir un poste de collecte de dons les 19 et 20 avril 2019 sur le boul. des Anciens-Combattants face à la caserne des pompiers.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

De demander au Club Richelieu Sainte-Anne de remettre à la Ville un rapport financier de l'événement faisant état du solde de l'encaisse 2018 et des revenus 2019 et de l'utilisation de ces sommes dans la communauté de Sainte-Anne-de-Bellevue à la suite de la collecte de dons, et ce, dans les meilleurs délais possible, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**01-005-19 Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain**

ATTENDU QUE l'objectif de cette entente est de définir la méthode et les modalités selon lesquelles le Collège John Abbott et la Ville coopéreront afin que les résidents puissent bénéficier des installations sportives du Centre sportif Casgrain;

ATTENDU QUE cette entente prévoit une subvention municipale de 20 % sur le prix des abonnements au Centre sportif Casgrain pour les résidents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de l'entente de service à intervenir entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain par les résidents.

D'autoriser une dépense maximale de 2 175,00 \$, à même le poste budgétaire 02-701-10-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. URBANISME**

### **6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **6.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **7. SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **7.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

<b>01-006-19 Entente intermunicipale – utilisation d'un site de dépôt de neige usée de la Ville de Kirkland pour la saison 2018-2019</b>
--

ATTENDU QUE le tarif est de 2,35 \$/m<sup>3</sup> de neige transportée à ce site pour un maximum de 10 000 m<sup>3</sup> de neige;

ATTENDU QUE ce tarif exclut les frais de soufflage (1,45 \$/m<sup>3</sup>) qui sont assumés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée pour la saison 2018-2019.

D'autoriser une dépense maximale de 9 400,00 \$, taxes non applicables, pour l'année 2018, et d'un montant de 14 100 \$, taxes non applicables, pour l'année 2019 pour l'utilisation du site de dépôt de neige usée à même le poste budgétaire 02-330-00-419 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>01-007-19</b>	<b>Décomptes progressifs numéros 1 et 2 et acceptation provisoire - Travaux de déshumidification du garage municipal</b>
------------------	--

ATTENDU la résolution 07-230-18 autorisant l'octroi de contrat pour l'exécution des travaux de déshumidification du garage municipal;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics, quant au paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 et l'acceptation provisoire des travaux à la compagnie *Gestion Septem inc.* ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il proposé par Ryan Young  
Appuyé par Tom Broad

D'entériner la recommandation du coordonnateur aux travaux publics suivant la réception des factures datées du 30 novembre et 20 décembre 2018 quant au paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 et l'acceptation provisoire des travaux à la compagnie *Gestion Septem inc.* pour des travaux de déshumidification du garage municipal.

D'autoriser le paiement de la somme de 104 201,84 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adopté à l'unanimité

<b>01-008-19</b>	<b>Décompte progressif numéro 2 - Travaux de réfection du poste de pompage Leslie –Dowker</b>
------------------	---

3739

ATTENDU la résolution 07-232-18 autorisant l'octroi de contrat pour l'exécution des travaux de réfection du poste de pompage Leslie-Dowker;

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Cloutier, ingénieur de la firme *Tetrattech*, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise *Groupe Québeco* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Tom Broad

D'entériner la recommandation de la firme *Tetrattech*, datée du 12 décembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Groupe Québeco inc.* pour des travaux de réfection du poste de pompage Leslie-Dowker.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 6 170 77 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité

<b>01-009-19 Décompte progressif numéro 7 et acceptation provisoire – travaux de réfection des rues St-Étienne, Lamarche et Legault</b>
---

ATTENDU la résolution 11-298-16 autorisant l'octroi de contrat pour les travaux de réfection des rues St-Étienne, Lamarche et Legault ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoît Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, quant au paiement du décompte progressif numéro 7 et acceptation provisoire à l'entreprise *Canbec Construction inc.*

EN CONSÉQUENCE :

Il proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 21 décembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 7 et acceptation provisoire à la compagnie *Canbec Construction inc.* relativement aux travaux de réfection des rues St-Étienne, Lamarche et Legault.

D'autoriser le paiement de la somme de 12 195,21 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017 pour les travaux de la rue Legault.

D'autoriser le paiement de la somme de 47 259,79 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 789 pour les travaux des rues St-Étienne et Lamarche.

Adopté à l'unanimité

**7.5. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**10. FINANCES****10.1. DONNS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

<b>01-010-19</b>	<b>Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer à l'*Association du Hockey Mineur de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-d'Urfé Inc.* un soutien financier de 10 153,67 \$ pour leur saison 2018-2019 en raison d'une participation de 49 joueurs et résidents de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général.

D'autoriser la dépense maximale et le paiement de la somme de 300 \$ au *Lakeshore Light Opera* pour l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page dans le cadre de la présentation du spectacle «Thespis» qui aura lieu du 8 au 16 mars 2019, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**10.2. AUTRES SUJETS****01-011-19 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 21 janvier 2019	<b><u>1 139 500,69 \$</u></b>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 décembre 2018	<b><u>499 895,04 \$</u></b>
<b>Total :</b>	<b><u>1 639 395,73 \$</u></b>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 28 décembre 2018	<b><u>261 842,52 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité.

**01-012-19 Autorisation d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière générale**

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (projet de loi 122), les villes disposent d'un nouveau pouvoir leur permettant d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière générale;

ATTENDU QUE conformément à l'article 71.1 alinéa 1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une ville souhaitant établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels doit exprimer son intention en faisant adopter une résolution en ce sens;

ATTENDU QUE cette résolution doit être adoptée avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation et viser les exercices financiers auxquels s'appliquera ce rôle, puisque c'est l'agglomération de Montréal qui a compétence en matière d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite étudier la possibilité d'établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels;

EN CONSÉQUENCE :

3742

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'administration municipale à établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière générale.

De transmettre la présente résolution au service d'évaluation foncière de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-013-19 Participation au 13<sup>e</sup> Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal</b>
---

ATTENDU QUE ce prestigieux rassemblement permet non seulement aux participants d'échanger au sujet des enjeux environnementaux de la métropole avec les acteurs majeurs de ce secteur, mais aussi de découvrir ce qui se fait de novateur en la matière;

ATTENDU QU' il y a des centaines de représentants d'organisations montréalaises permettant des échanges, du réseautage et de l'inspiration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser madame le maire, Paola Hawa et messieurs les conseillers, Ryan Young, Tom Broad et Denis Gignac à participer au 13<sup>e</sup> Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, le 30 avril 2019 au Marché Bonsecours.

D'autoriser la dépense de la somme de 440 \$ pour l'inscription au Gala à même le poste budgétaire 02-110-00-315 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-014-19 Participation au Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec</b>
---

ATTENDU le congrès annuel de l'UMQ;

ATTENDU l'importance de participer, chaque année, à des congrès et séminaires afin que les élus et les officiers municipaux de la Ville maintiennent leurs connaissances à jour de l'actualité municipale et des grandes orientations ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

3743

D'autoriser madame le Maire Paola Hawa, la conseillère madame Dana Chevalier et le conseiller monsieur Denis Gignac à assister au congrès annuel de l'UMQ qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du 9 au 11 mai 2019.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 2 500 \$ par personne à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport.

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-015-19    Participation au congrès annuel de la fédération canadienne des municipalités</b>
---

ATTENDU QUE la FCM représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le congrès annuel et salon professionnel de 2019 de la FCM aura lieu dans la ville de Québec du 30 mai au 2 juin 2019 ;

ATTENDU QUE 2019 est l'opportunité de consolider l'influence des gouvernements de proximité en amont des élections fédérales de 2019;

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la FCM est une excellente occasion d'obtenir des formations pratiques et des connaissances diverses et d'obtenir de nouveaux outils pour répondre aux besoins de notre collectivité et de mettre en relief notre Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser madame le maire Paola Hawa et le conseiller monsieur Ryan Young à assister au Congrès annuel et salon professionnel 2019 de la FCM qui se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 2019.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 2 500 \$ par personne à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport.

Adoptée à l'unanimité.

**11. ADMINISTRATION ET GREFFE****11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS****01-016-19 Renouvellement de contrat  
d'entretien de réseau  
informatique 2019 - Firme T3i**

ATTENDU QUE dans le cadre du processus budgétaire de l'année 2019, des crédits ont été alloués pour un contrat d'entretien du réseau informatique et divers autres mandats informatiques;

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de service informatique avec la firme *T3i* venait à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE le travail effectué par les employés de la firme *T3i* dans les cinq dernières années ainsi que leur disponibilité rencontrent les besoins actuels de la Ville;

ATTENDU la recommandation du trésorier à l'effet de renouveler le contrat de service avec cette firme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 en constituant une banque de 350 heures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Francis Juneau

De renouveler le contrat d'entretien de réseau informatique avec la firme *T3i* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 en constituant une banque de 350 heures.

D'autoriser une dépense maximale de 24 949,58 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**01-017-19 Contrat de déneigement -  
première année d'option**

ATTENDU QUE le contrat de déneigement est de trois ans avec deux options de renouvellement (résolution 09-246-15) ;

ATTENDU QUE le travail effectué par la compagnie *C. Gauthier Excavation inc* rencontre les besoins actuels de la Ville;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics à l'effet de se prévaloir de la première année de renouvellement du contrat de déneigement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac

Appuyé par Yvan Labelle

De renouveler le contrat pour le déneigement avec la compagnie C. Gauthier Excavation pour la saison hivernale 2018-2019.

D'autoriser la dépense et le paiement de 7 157,62 \$, taxes incluses, pour l'année 2018, à même le poste budgétaire approprié du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>01-018-19 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2019</b>
---

ATTENDU les résolutions ci-dessous pour lesquelles le Conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la dépense pour l'année 2019 à même le fonds général de :

Résolution	Projet	Estimation des coûts et affectation
02-049-18	Environnement Routier NJR inc. - collecte sélective	16 982,69 \$ (02-452-00-491)
03-085-18	Transport Rolland Chaperon – collecte de matières organiques	11 373,80 \$ (02-452-30-491)
03-086-18	Enviro Connexions – collecte des ordures ménagères	30 009,63 \$ (02-451-00-436)
03-087-18	A.J. Théorêt Entrepreneur électricien – entretien du réseau d'éclairage	20 724,25 \$ (02-130-00-332)
04-108-16	Centre des Services Partagés du Québec – service de téléphonie cellulaire	12 736,37 \$ (02-130-00-332)
04-113-17	Alvéole - ruche en milieu urbain	4 081,61 \$ (02-452-30-439)
06-161-16	Leduc Sécurité – service de réponse aux alarmes dans les bâtiments municipaux	2 311,00 \$ (02-290-00-339)
11-297-18	Groupe Alfid – agence de sécurité	228 489,33 \$ (02-290-00-451)
01-005-19	Ville de Kirkland – dépôt à neige	14 100,00 \$ (02-330-00-419)
11-340-18	Daniel Tétreault CPA – vérification externe (2018-2019-2020)	12 072,38 \$ (02-130-00-43)

11-332-18	K & S Sel Windsor Ltée. – fourniture de sel	84 926,06 \$	(02-330-00-626)
-----------	--	--------------	-----------------

Adoptée à l'unanimité.

## 11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

<b>01-019-19 Transaction — Entente hors cour relative à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478</b>
---

ATTENDU QUE la Ville a publié un avis d'expropriation sur une partie du lot 1 559 478, du cadastre du Québec, faisant l'objet du dossier SAI-M-272084-1803 ;

ATTENDU QUE l'exproprié a contesté l'avis de réserve préalable dans le dossier 500-17-082055-149 et le droit à l'expropriation dans le dossier 500-17-102697-185, en plus de demander à la Cour supérieure d'annuler le *Règlement numéro 767 relatif à la citation de la Maison Michel-Robillard située au 20 345, chemin Sainte-Marie comme immeuble patrimonial*;

ATTENDU QUE des pourparlers de règlement ont été entrepris entre les procureurs aux dossiers pour mettre fin à l'ensemble desdits litiges par la conclusion d'une transaction;

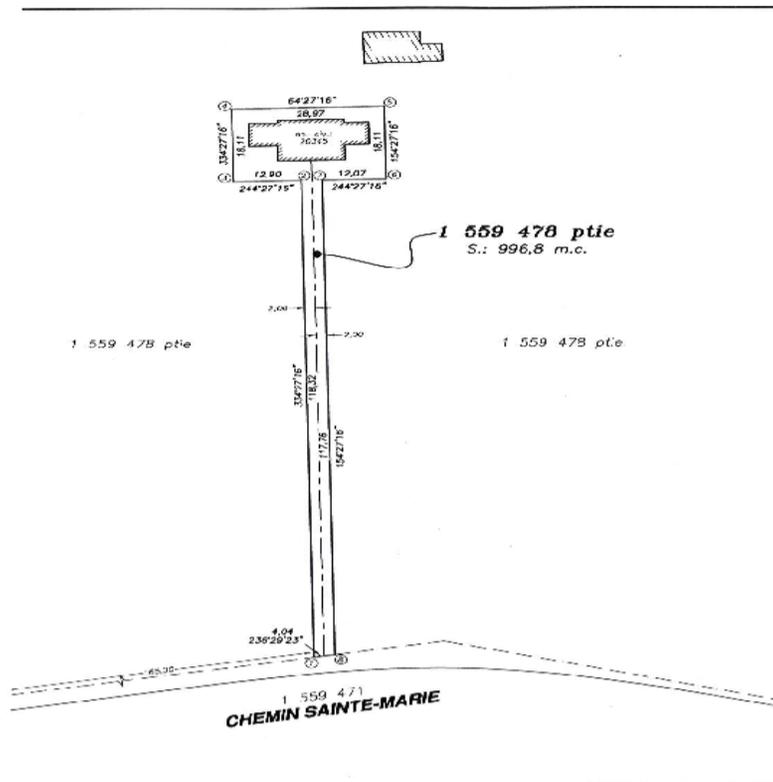
ATTENDU QUE depuis l'adoption de la résolution 12-376-18, certaines modifications ont été apportées à la transaction, dont principalement l'ajout d'une clause de premier refus;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la transaction intervenue dans les dossiers SAI-M-272084-1803, 500-17-082055-149, 500-17-102697-185 et 500-17-084105-140 et de confirmer la résolution 12-376-18.



### 11.3. AUTRES SUJETS

## 12. RESSOURCES HUMAINES

### 12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### 12.2 AUTRES SUJETS

**01-020-19 Adoption de la Politique de gestion des documents et de la Politique de gestion des courriels**

- ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les archives*, les organismes municipaux doivent adopter une politique de gestion des documents;
- ATTENDU QUE conformément à la résolution 04-130-18, un contrat a été octroyé à la firme *Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges* afin de produire une politique de gestion documentaire, une politique de gestion des courriels et une convention de nommage;
- ATTENDU QUE ces politiques et cette directive sont des documents de référence essentiels à la bonne tenue des archives et à son maintien;
- ATTENDU QUE la politique de gestion des documents permet de définir et de mettre en place un ensemble de méthodes et de règles destinées aux documents actifs, semi-actifs et inactifs, portant sur la création, le classement, la conservation et la protection des documents produits ou reçus par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la politique de gestion des courriels a pour but de définir l'utilisation du courriel et de mettre en pratique des méthodes de travail pour améliorer l'efficacité et l'efficience des communications internes et externes, ainsi que la sauvegarde de ces communications;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter la politique de gestion des documents et la politique de gestion des courriels, dont copies sont jointes en annexe « A » et « B ».

Adoptée à l'unanimité.

### 13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

<b>01-021-19</b>	<b>Avis de motion du règlement numéro 798-3 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au vieux Sainte-Anne</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 798-3 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au vieux Sainte-Anne.

<b>01-022-19</b>	<b>Adoption du projet de règlement numéro 798-3 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au vieux Sainte-Anne</b>
------------------	---

ATTENDU QUE le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QUE la Ville dispose déjà du règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE la Ville désire préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti du Vieux Sainte-Anne;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le maire, ordinaire du 21 janvier 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 février 2019, au cours de laquelle les personnes et organismes auront l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le premier projet de règlement numéro 798-3 dont copie est jointe en annexe « C ».

De fixer l'assemblée de consultation publique le 5 février 2019 à 18 h au Centre Harpell.

*Un vote est demandé par monsieur Francis Juneau.*

Pour :

Dana Chevalier  
Ryan Young  
Tom Broad  
Yvan Labelle  
Denis Gignac

Contre :

Francis Juneau

*Adopté sur division.*

<b>01-023-19</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 802-1 modifiant l'objet du règlement numéro 802 décrétant un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures municipales afin d'y ajouter la surveillance des travaux</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 802-1 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant l'objet du règlement numéro 802 afin d'ajouter la surveillance des travaux dans le montant total de l'emprunt de 288 000 \$ tel que précédemment approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le règlement numéro 802 décrète un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures municipales pour les années 2018 et 2019. Ce règlement vise

l'ensemble du territoire de la municipalité. Pour pourvoir aux dépenses engagées par ce règlement d'emprunt, une taxe spéciale est imposée sur tous les immeubles de la municipalité.

**01-024-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 809 sur les chats**

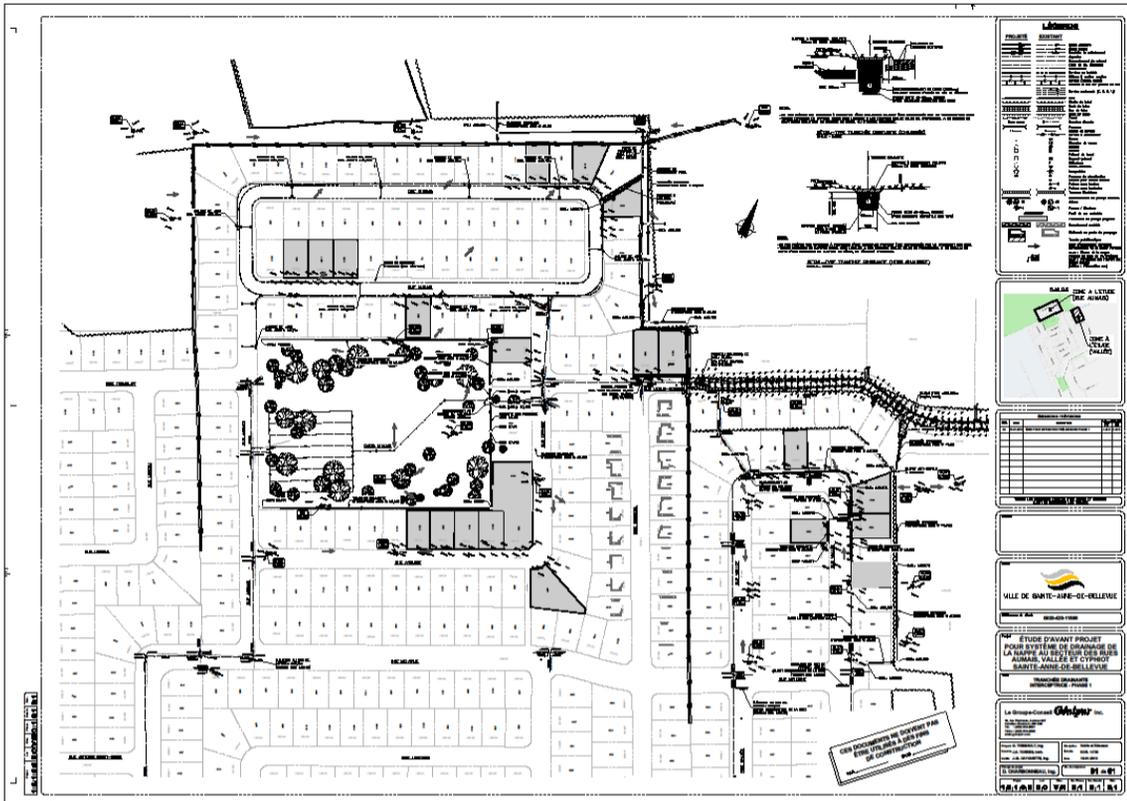
Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 809 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement 809 sur les chats et abrogera le règlement numéro 654, afin d'éditer des règles régissant les permis pour chats ainsi que des règles de cohabitation harmonieuse des chats dans le voisinage.

**01-025-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 810 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 1 373 715 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 810 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 1 373 715 \$. Ce règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité. Pour pourvoir aux dépenses engagées par ce règlement d'emprunt, une taxe spéciale sera imposée sur tous les immeubles de la municipalité.

**01-026-19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 811 décrétant l'exécution des travaux de construction d'un système de captage de la nappe perchée dans le secteur du parc Aumais et des rues Aumais, Vallée et Cypihot et un emprunt de 1 162 160 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 811 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement décrétant l'exécution des travaux de construction d'un système de captage de la nappe perchée dans le secteur du parc Aumais et des rues Aumais, Vallée et Cypihot et un emprunt de 1 162 160 \$. Ce règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité. Pour pourvoir aux dépenses engagées par ce règlement d'emprunt, une taxe spéciale sera imposée sur tous les immeubles de la municipalité.



#### 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 12 décembre 2018 au 21 janvier 2019;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 décembre 2018;
- Déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Francis Juneau;

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-027-19 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa  
Maire

Me Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12737*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 21 janvier 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le \_\_\_\_\_ janvier 2019.

\_\_\_\_\_  
Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Adam, Greffière